

Saint-Etienne, le 03/06/2024

BULLETIN DE SALAIRE

Paie du 01/10/2023 au 31/10/2023

N° Cesu employeur : X3105659190007
MADAME EMMANUELLE SPIESSE
76 R PELLEPORT
33800 BORDEAUX

MONSIEUR STEPHANE PASQUET
24 AV D ARES
33000 BORDEAUX

Document à conserver sans limitation de durée

N° Cesu salarié	Emploi	Code Naf	Numéro de Sécurité sociale
00000001501966	Emploi familial	97.00Z	173073306303373

COTISATIONS SOCIALES	PART SALARIE	PART EMPLOYEUR
CSG + CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	509,36 x 2,900 % = 14,77	
CSG DEDUCTIBLE de l'impôt sur le revenu	509,36 x 6,800 % = 34,64	
MALADIE		518,43 x 13,000 % = 67,40
VIEILLESSE	518,43 x 7,300 % = 37,84	518,43 x 10,450 % = 54,18
ALLOC. FAMILIALES		518,43 x 5,250 % = 27,22
ACCIDENT DU TRAVAIL		518,43 x 2,210 % = 11,46
FNAL		518,43 x 0,100 % = 0,52
CFP		518,43 x 0,550 % = 2,85
CSA		518,43 x 0,300 % = 1,56
CDS		518,43 x 0,016 % = 0,08
RETRAITE COMPLEMENTAIRE	518,43 x 4,010 % = 20,79	518,43 x 6,010 % = 31,16
IRCEM PREVOYANCE	518,43 x 1,040 % = 5,39	518,43 x 2,150 % = 11,15
POLE EMPLOI		518,43 x 4,050 % = 21,00
TOTAL DES COTISATIONS	113,43	228,58

Montant net social	:	- €	Net à payer avant impôt sur le revenu: 405,00 € Comprenant 10 % au titre des congés payés
Salaire net imposable (CSG/CRDS inclus)	:	419,77 €	

Impôt sur le revenu	Base	:	419,77 €	Net payé en euros	:	405,00 €
	Taux personnalisé / taux non personnalisé	:	-- %	Date de paiement de la rémunération	:	31/10/2023
	Impôt sur le revenu prélevé à la source	:	-- €			

Si certains des éléments ci-dessus sont erronés, je vous invite à le signaler à votre employeur.

Le montant dû au titre de l'impôt sur le revenu n'est pas recalculé car la période fiscale est clôturée. Merci de contacter l'administration fiscale.

Éléments pris en compte pour la déclaration N° 2026526 enregistrée le 23/05/2024

Nombre d'heures travaillées:	3	Salaire horaire net (heures normales)	:	135,00 €
		Base de calcul des cotisations	:	Salaire réel
		Salaire brut	:	518,43 €
		Assiette des cotisations	:	518,43 €